



25 Septembre 2020
Communiqué de presse

Délit de solidarité : Monsieur Darmanin, la France se couvre de honte !

Pour avoir participé aujourd'hui à une distribution de nourriture pour des exilés à Calais, quatre élus de la France insoumise ont été verbalisés.

Anne-Sophie Pelletier et Manon Aubry, députées européennes, et Mathilde Panot et Ugo Bernalicis, députés nationaux, se sont ainsi vus adresser une amende pour « un sac contenant des produits alimentaires ».

Quelques jours après le nouveau Pacte européen pour l'Asile et la Migration, présenté par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, cet incident devient le symbole de l'Europe bunker, et du renforcement de la politique d'hostilité vis à vis des migrants, partout en Europe.

En criminalisant ainsi toute volonté de porter assistance à personne en danger, la France se couvre de honte.

La délégation France insoumise au Parlement européen s'alarme de la grave dérive, inhumaine, que constitue le décret signé par Gérald Darmanin, qui interdit à toute association non-mandatée par l'État de distribuer de la nourriture aux exilés dans le centre-ville de Calais.

Notre délégation appelle donc le ministre de l'intérieur à faire marche arrière, afin de laisser les associations remplir leurs missions humanitaires.

Se faisant, il cesserait également de bafouer l'honneur de la France : la mise en place d'une politique d'accueil allant à l'encontre de l'assistance aux plus démunis est indigne de notre pays et de nos principes républicains.